

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

02

2023

14

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 23 février 2023  
**Convocation du** : 16 février 2023

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**SÉCURITÉ : Demande de subvention FIPDR 2023 pour la sécurisation de sites communaux.**

**Présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Elodie BreLOT, Lionel Chevrolat, Sophie Gaguin.

**Représentés :**

Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Franck Longin a donné procuration à Caroline Terrier  
Harris Reneman a donné procuration à Annie Maciocia  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet  
Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel

**Absents :**

Anne-Sophie Rampon, Jean-Pierre Cottaz, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz, Cyril Langelot.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Marc Curtet

Accusé de réception en préfecture  
001-210100434-20230223-SECU2023\_14-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2023  
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à soutenir des actions engagées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et du plan départemental de prévention de la délinquance signé le 29 mars 2021.

Au titre de ces actions, figure un programme de sécurisation des sites sensibles. C'est sur ce dernier point que la commune souhaite déposer une demande auprès du FIPDR 2023 afin d'obtenir une aide financière à l'acquisition de dispositifs anti-intrusion et de sécurisation à l'intérieur des bâtiments pour renforcer la sécurité des personnes.

Plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	947 €	20 %
Subvention - FIPDR	3 788 €	80 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 735 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

**ADOpte** les opérations et les modalités de financement

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,



Caroline TERRIER

Accusé de réception en préfecture  
001-210100434-20230223-SECU2023\_14-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2023  
Date de réception préfecture : 28/02/2023